

**RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL**

**Présenté par : Antoine MOKRANE, adjoint au Maire**

**OBJET** : Adoption du budget primitif 2022.

<b>Sommaire</b>
-----------------

<u>1. Rappel du contexte financier de la collectivité et de l'élaboration du budget primitif 2022 : des finances communales fragiles dans un contexte international incertain.....</u>	<u>2</u>
<u>1.1. Un contexte international incertain.....</u>	<u>2</u>
<u>1.2. Des finances communales fragiles.....</u>	<u>3</u>
<u>2. Orientations du budget primitif 2022.....</u>	<u>5</u>
<u>2.1. Une ville éducative et émancipatrice.....</u>	<u>5</u>
<u>2.2. La lutte contre les nuisances du quotidien par une nouvelle approche de notre politique de sécurité et de tranquillité publique et renforcer notre politique de prévention.....</u>	<u>6</u>
<u>2.3. Promouvoir une Ville plus résiliente, solidaire et inclusive dans un contexte socio-économique post-crise sanitaire qui reste très fragile.....</u>	<u>6</u>
<u>2.4. Une ville attractive, sportive et citoyenne.....</u>	<u>7</u>
<u>2.5. Un Budget engagé pour la Ville Durable.....</u>	<u>7</u>
<u>3. Présentation du budget primitif 2022.....</u>	<u>9</u>
<u>3.1. Les recettes de fonctionnement.....</u>	<u>10</u>
<u>3.3. L'épargne.....</u>	<u>18</u>
<u>3.4. L'investissement.....</u>	<u>20</u>
<u>4. La dette communale.....</u>	<u>22</u>
<u>ANNEXE – Glossaire.....</u>	<u>27</u>

Le rapport sur les orientations budgétaires soumis au conseil municipal du 25 novembre 2021 a présenté les éléments d'orientations politiques et leur contexte pour l'élaboration du budget 2022.

Le présent rapport s'inscrit dans le strict prolongement de ces orientations et présente la construction du budget primitif 2022 proposé par la municipalité et soumis au vote du Conseil municipal.

Dans un contexte financier contraint et incertain, il s'agit également d'une proposition budgétaire ambitieuse qui par un effort d'optimisation permet de financer par redéploiement de crédits :

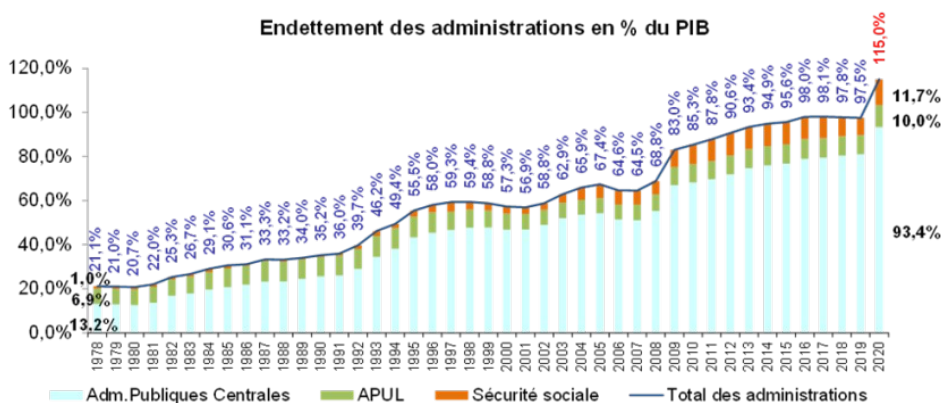
- Les objectifs et priorités du mandat;
- La recherche de recettes nouvelles ;
- La mise en œuvre d'économies de gestion importantes et la remise à plat des dépenses au regard des besoins des Dionysien.ne.s et de la qualité du service public rendu ;
- L'augmentation des effectifs pour répondre aux priorités municipales notamment en matière de sécurité, tranquillité publique et de lutte contre l'habitat indigne ;
- La mise en œuvre RIFSEEP qui se traduit par une revalorisation salariale.

## 1. Rappel du contexte financier de la collectivité et de l'élaboration du budget primitif 2022 : des finances communales fragiles dans un contexte international incertain.

### 1.1. Un contexte international incertain

Si l'économie française a retrouvé son niveau pré-crise durant le 3ème trimestre, soit nettement plus tôt que prévu, des incertitudes persistent en raison de la poursuite de la crise sanitaire :

- le rythme et l'intensité de la reprise (consommation des ménages, investissement des entreprises) en raison de la persistance de la crise sanitaire et de l'émergence du variant Omicron. Le projet de loi de finances 2022 a été construit avec une hypothèse de croissance de +4% (+6% en 21)
- les difficultés d'approvisionnement participent, avec la hausse des prix des matières premières, à un redressement des prix de vente dans l'industrie et le bâtiment. Ces
- alors que mi-octobre, le Fonds monétaire international (FMI) se voulait rassurant en prévoyant une stabilisation de l'inflation d'ici le milieu de l'année prochaine, l'institution anticipe désormais un phénomène plus durable. Cette persistance pourrait conduire les banques centrales à ajuster ses taux
- Il est prévu de ramener le déficit public de 205 Mds€ fin 2021 à 125 Mds€ fin 2022, après la fin des mesures d'urgence Covid. La dette publique représenterait 114% du PIB fin 2022 (+16 points sur le quinquennat). En retenant une croissance tendancielle de +0,9% par an à partir de 2025, elle approcherait 130% du PIB en 2030.



## Evolution du solde public (en % de PIB)



### 1.2. Des finances communales fragiles

La fragilité de la situation financière de la ville tient d'une part à la baisse et au niveau de son épargne brute (passage de 25,8M€ en 2016 à 19,4M€ en 2020 et d'un taux d'épargne brute de 12,9% à 9,7%) et d'autre part au rythme d'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement. **La prospective au fil de l'eau de la ville n'est en effet plus soutenable.** Elle se traduirait par une évolution des recettes de la ville de 0,9 % et des dépenses de fonctionnement de 1,4 %/an. Sans effort d'ajustement, le taux d'épargne brute tomberait à 7,7 %, en 2025 et la capacité de désendettement à 12 ans.

Par ailleurs, les besoins à l'échelle de la ville en matière d'investissements sont nombreux, tant pour accompagner l'évolution démographique de la ville que pour opérer un profond rattrapage compte-tenu de la situation dégradée du patrimoine bâti communal, en particulier des écoles et des équipements sportifs et culturels. Pour cela, un ambitieux plan pluriannuel d'investissement a été adopté lors du conseil municipal du 7 octobre 2021.

Il est dès lors nécessaire de construire une nouvelle stratégie financière, qui se décline ainsi :

- **dégager une épargne brute supérieure à 8%** des recettes réelles de fonctionnement
- **maintenir le ratio d'endettement autour de 8 ans** facilitant l'accès au financement par l'emprunt des investissements
- **stabiliser l'évolution des dépenses de fonctionnement et contenir la progression de la masse salariale**
- **ne pas augmenter les impôts pour ne pas faire supporter aux dionysien.nes les conséquences de mauvais choix financiers du précédent mandat**

Cette stratégie implique de :

- **Evaluer chaque dépense et interroger l'efficacité des actions**
- **Poursuivre la transformation et la modernisation du fonctionnement des services**
- **Renforcer le pilotage de la masse salariale et la lutte contre l'absentéisme**
- **Diversifier et augmenter les financements externes**

Lors de l'élaboration budgétaire 2021, un certain nombre de risques financiers ont été identifiés et l'exercice 2021 a permis de régler ces situations qui auraient pu dégrader les finances de la commune :

Risque	Situation actuelle
Des titres émis à hauteur de 2,3 M€ depuis 2017 qui n'ont jamais été honorés par l'EPT « Plaine commune » dans le cadre de l'aménagement du quartier Confluence	Un versement par l'EPT de 1 145 800€ a été effectué fin déc. 2020 et en attente d'un autre du même montant d'ici fin année 2021
Des régularisations comptables à effectuer en vue du changement, au 1er janvier 2024, de nomenclature	L'apurement du compte 1069 (réserves – compte budgétaire) pour un montant total de 3.262.555,50 € a été fait pour moitié au BP et l'autre au BS 2021

comptable	
La ville a été mise en demeure pour ne pas s'être acquittée de ses obligations contractuelles vis-à-vis du syndicat « Autolib / Vélib »	En 2021, la ville s'est acquittée du paiement des 3 stations Autolib (180 k€) en investissement et à régulariser sa participation aux frais de fonctionnement de la compétence Autolib

Le budget primitif pour 2022 est un budget prudentiel en ce qui concerne l'évolution des recettes de fonctionnement de la collectivité dans la mesure où la loi des finances pour l'année 2022 n'a pas encore été adoptée, les prévisions des recettes sont basées sur le principe d'une reconduction du cadre budgétaire de 2021.

## 2. Orientations du budget primitif 2022

Le budget primitif pour 2022 entend répondre à un triple objectif :

- Poursuivre et accélérer la mise en œuvre des chantiers prioritaires fixés par la municipalité et notamment dans le domaine de l'école, de la sécurité et de la tranquillité publique.
- Continuer le travail d'optimisation du fonctionnement de l'administration pour rendre un service public de qualité en maîtrisant les coûts
- Débuter la réhabilitation des équipements municipaux en particulier dans les écoles (5M€ exclusivement consacrés aux bâtiments, auxquels viennent s'ajouter des crédits en faveur des offices, du numérique), mais également les équipements culturels et sportifs.

### 1.1. Une ville éducative et émancipatrice

Après la mise en œuvre de la gratuité de la restauration dans les écoles maternelles en septembre 2021, le budget 2022 prévoit **l'extension de la gratuité pour les élèves de CP à la rentrée 2022**, pour une charge nette totale estimée à 850k€.

Cet élargissement se traduit par un coût supplémentaire de fabrication des repas de 84k€, une dépense supplémentaire en masse salariale pour encadrer les enfants le temps de la pause méridienne (+150k€) et une diminution des recettes de 614k€ (523 k€ en maternelle et 111 k€ pour le CP).

Le budget de la cuisine centrale prévoit également l'accroissement à hauteur de 22% à 23 % de la part relative des produits issus de l'agriculture biologique en 2022 pour un coût supplémentaire de 30k€.

**Ensuite avec l'obtention de la labellisation « Cités Educatives »**, la ville augmentera sa participation à hauteur de 201 550 euros à la Caisse des écoles, complétée par une subvention de l'Etat à hauteur de plus de 456 500 euros. Ce sont ainsi plus de 600 000 euros qui permettront des projets nouveaux pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans.

**Par ailleurs, la réinternalisation des accueils du matin** opérée en septembre 2021 fait partie intégrante du budget 2022. Elle a permis un développement de cette offre aux familles sur l'ensemble des groupes scolaires, avec une augmentation constatée de la fréquentation de 25 %. Cette réinternalisation se traduit par une dépense supplémentaire de 265k€, partiellement compensée par l'arrêt des financements des dispositifs précédents de 183k€.

**Enfin, la réorganisation du ménage dans les écoles élémentaires**, va se traduire par une prestation complémentaire d'entretien de 207k€ et une diminution de l'inscription en masse salariale de 587 k€. Cette évolution du mode de gestion du service public dans 13 écoles, se traduit ainsi par une économie de 380k€ en 2022 (850k€ en année pleine).

**Le développement de l'accueil dans des établissements** de la petite enfance s'effectue à travers :

- 40 places au sein de la MPE Montjoie (+225k€ sur 9 mois) via une délégation de service public (DSP) qui devrait être attribuée en début d'année. Cette DSP visera notamment à développer les démarches d'insertion tant des personnes accueillies que des professionnels.
- 10 places au sein de la MPE Chat Perché pour un coût de 40k€

**En matière culturelle**, le budget 2022 voit le maintien des moyens de fonctionnement pour les équipements culturels et le soutien aux associations. 2,2M€ seront ainsi consacrés au secteur associatif (dont 560k€ pour l'Ecran, 470k€ au festival de Saint-Denis, 900k€ au Théâtre Gérard Philippe). Le soutien financier à Périféerie de 140k€ permettra le développement de l'association porteuse de la candidature de Saint-Denis comme capitale européenne de la culture.

## 2.1. La lutte contre les nuisances du quotidien par une nouvelle approche de notre politique de sécurité et de tranquillité publique et renforcer notre politique de prévention

Les recrutements complémentaires à la Police municipale sont inscrits pour assurer un accroissement de ses effectifs sur l'ensemble de l'exercice 2022 : 20 effectifs supplémentaires de Policiers Municipaux sont ainsi prévus pour un coût total de 513k€ et 4 nouveaux postes d'opérateurs de CSU pour un coût de 167k€.

Ce développement est partiellement compensé par le non remplacement de Gardes de l'Espace Public (GEP), dont le nombre de postes passe de 30 à 16 (-430k€). Cette évolution s'effectue sans suppression d'emploi et un travail d'accompagnement des parcours professionnels des GEP, d'aide à la préparation de concours de police municipale vont se poursuivre.

Combinées aux créations de poste en 2021, il en résulte une progression de la masse salariale de la Police Municipale de 1 133k€ pour 2022.

Au BP 2022, une dépense de 60k€ est prévue dans le cadre de la poursuite de la préfiguration de la métropolisation du GPIS, avec un objectif de structuration d'une direction territoriale pour Saint-Denis et de premières interventions au second semestre. En fonction de la montée en charge de ce dispositif et de ces modalités de mise en œuvre, le budget pourra être ajusté lors d'une prochaine DM.

**En matière de prévention**, les enveloppes prévues permettront :

- la mise en œuvre d'une cellule tranquillité pour le quartier Cosmonautes (+9k€)
- le renforcement des actions de médiation, avec la poursuite de la médiation en milieu scolaire et en partenariat avec l'Etat le déploiement de bataillons de la médiation (+30k€)
- la création d'un poste de chargé de mission de prévention

## 2.2. Promouvoir une Ville plus résiliente, solidaire et inclusive dans un contexte socio-économique post-crise sanitaire qui reste très fragile

La dynamique engagée en 2021 se poursuivra en 2022 avec **la structuration d'un réseau d'épiceries sociales et solidaires** et le déploiement d'une plateforme logistique (10k€). Cette structuration sera complétée à hauteur de 90k€ par le CCAS

La mise en place du **Projet du Bus France Services** se traduit par une inscription budgétaire de 30 000€. Le dispositif permettra notamment d'améliorer l'accès aux droits sur les quartiers Pleyel-Confluence et Joliot-Curie-Lamaze-Cosmonautes

**L'extension de la Ligne Bleue** aux personnes en situation de handicap implique une dépense de 18 560 €. Ce service de transport à la demande pour les personnes âgées de plus de 70 ans, sera ouverte aux personnes en situation de handicap de plus de 60 ans.

**L'augmentation des recettes attendues du CCAS** notamment du fait d'un meilleur taux de remplissage des résidences personnes âgées dans le contexte post-réhabilitations et post-crise sanitaire et via la recherche systématique de nouvelles recettes (Conférence des financeurs, dialogue avec les URSSAF sur les exonérations de cotisation sociales pour les professionnels du grand âge) permettront de dégager des marges de manœuvre substantielles et d'inscrire pour la ville une diminution de la subvention d'équilibre de 170k€ sans impact sur l'activité et les prestations rendues par le CCAS.

**En matière de santé, l'enveloppe consacrée à l'offre de soins s'accroît pour passer de 3 425 349 € à 3 481 562 €, soit + 56k€.** Le BP 22 permet de sanctuariser les moyens en termes de soins de premiers recours un développement de l'offre de soin, installation de nouveaux professionnels sur le territoire, accès aux soins, plan global de santé de l'enfant. En recettes de fonctionnement, Les recettes PMI (+ 20 000) et Planification familiale (+ 13 209 en CMS) s'accroissent légèrement du fait d'un strict suivi de la convention. Les recettes du centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) continuent de croître, à la fois pour compenser le développement de son activité (appel à projet addiction) et en raison d'une négociation constante pour obtenir un accroissement de la dotation pérenne allouée par l'ARS + 25 000€.

### 2.3. Une ville attractive, sportive et citoyenne

**La redéfinition et l'enrichissement de l'offre de l'EMS** a permis l'augmentation du nombre de participants qui va se traduire budgétairement par une hausse des recettes de 55k€.

**Le projet de réorganisation, prévu en deux ans, de l'entretien des équipements sportifs** (ménage et entretien des terrains de grands jeux) permet de dégager à terme une économie de près de 600k€. Au titre du BP 22, 100k€ d'économie ont été prévus.

**Les subventions prévues pour les clubs et associations sportives restent stables à 1,5M€** tandis que le montant de la prestation versée dans le cadre de la gestion du centre nautique de la Baleine sera ajustée pour prendre en compte la moindre activité de 2021.

**L'activité des maisons de quartier** sera développée avec l'inscription de 16,5k€ de crédits supplémentaires pour les maisons de quartier Floréal et Semard et 8,5k€ pour le cofinancement d'un projet de garderie éphémère au sein de la maison de quartier Romain Rolland.

60k€ seront consacrés en fonctionnement et 120k€ en investissement à la **maison des projets mobile**, tandis que 30k€ seront versés à l'association Démocratie ouverte et 18k€ au cofinancement de projets partenariaux dans les maisons de quartier.

**Une enveloppe de 80k€** est prévue pour la mise en œuvre du budget participatif afin de faire fonctionner le dispositif (communication sur les projets, mobilisation des porte-paroles, aide au démarrage de projets).

Le marché du centre-ville déménagera à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022. Ce déménagement sur la place du 8 mai 1945 verra la fin de la gestion par la ville du dispositif de barnums qu'il était nécessaire de requestionner en raison d'un coût de mise en œuvre pour chaque marché (montage, démontage, stockage) et de maintenance des pièces particulièrement élevé. Il s'élève en effet à plus de 434k€. Un double accompagnement sera travaillé avec les commerçants pour d'une part améliorer les stands situés au sein de la halle du marché et d'autre part faciliter le déménagement du marché.

La stratégie événementielle sera poursuivie et intensifiée. Elle continuera de s'articuler autour de deux événements majeurs Bel Hiver (250k€ inscrit au BP 2022) et Bel Eté (164k€). Au-delà de ces deux temps majeurs, la ville souhaite s'appuyer sur des temps forts : un temps au printemps, à vocation notamment culturelle, et dans la dynamique environnementale de la fête des Tulipes (budget prévisionnel de 165k€). Une fête de Saint-Denis spécifiquement dédiée à la culture et aux arts, en cohérence avec la candidature à Capitale européenne de la culture 2028 (budget prévisionnel de 98k€).

Les forums thématiques, les fêtes de quartier ainsi que le soutien aux associations bénéficieront de crédit de fonctionnement à hauteur de 79k€. Une enveloppe de 100 000 euros dédiée au plan de mobilisation JOP est maintenue.

En matière de communication, les dépenses nécessaires à la publication du magazine sous un format quinzomadaire sont inscrites, et l'appel à projets « A vos plumes citoyen.ne.s » est maintenu ; la priorité est également donnée à la refonte du site internet et du portail citoyen pour une meilleure information des usagers.

### 2.4. Un Budget engagé pour la Ville Durable

Le budget 2022 les moyens dévolus à la promotion d'un logement décent et à la lutte contre l'habitat indigne seront renforcés : +300k€ en fonctionnement, soit une hausse cumulée de 400k€ depuis le début du mandat.

La déclinaison du plan de lutte contre l'habitat indigne, tel que présenté lors du conseil municipal du 25 novembre se traduira en 2022 par une inscription en hausse de 24% par rapport à l'année dernière, traduction budgétaire de sa priorité. Cette hausse permettra notamment de renforcer les effectifs avec la création de 3 postes et participera à l'atteinte des objectifs suivants :

- Etude du stock d'arrêtés pris par la ville (environ 1 200 arrêtés) et élaboration d'une stratégie pour résorber ce stock et accompagner les habitants concernés : 94k€ prévus
- Lancement des marchés devant permettre à la ville d'intervenir en substitution des propriétaires défaillant via la réalisation de travaux d'office : 76k€
- Dans le même temps, une stratégie de recherche de recettes a été élaborée et doit permettre :
  - De passer d'une refacturation irrégulière sous l'ancienne mandature à une refacturation systématique des travaux effectués par la ville lorsqu'elle se substitue aux propriétaires défaillants (950k€ prévus en 2022).
  - De solliciter les subventions auxquelles la ville peut prétendre dans le cadre des interventions bâtimentaires et d'hébergement (ANAH, FARU)

Par ailleurs, afin de développer les mobilités douces, au BP 2022, un montant de 195 390€ est prévu pour le financement des 15 stations Vélib existantes et la création de trois nouvelles stations.

Enfin, en déclinaison des orientations portées par le PPI, l'année 2022 permettra de poursuivre les actions en faveur de la construction durable et de la recherche de sobriété bâtimenaire.

### 3. Présentation du budget primitif 2022

Réglementairement, le budget primitif doit être équilibré, tant en fonctionnement qu'en investissement et permettre de couvrir les dépenses obligatoires notamment la charge de la dette.

Au sein d'une trajectoire financière pluriannuelle permettant de financer de manière pérenne l'action communale, le budget doit également, **sans augmentation de la fiscalité**, permettre d'autofinancer suffisamment les investissements de sorte à contenir le recours à l'emprunt à un niveau soutenable.

Tableau 1 : principaux agrégats composant le budget communal de 2019 à 2022

OPÉRATIONS RÉELLES NET DU FCCT	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Variation en % et €	
					BP 22 / BP 21	
Recettes réelles de fonctionnement	198 222 045 €	195 750 173 €	199 742 369 €	200 507 034 €	0,4%	764 665 €
Dépenses réelles de fonctionnement	175 563 321 €	176 714 167 €	182 194 293 €	181 015 993 €	-0,6%	- 1 178 300 €
Épargne brute	22 658 724 €	19 036 005 €	17 548 076 €	19 491 041 €	11,1%	1 942 965 €
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>11,4%</b>	<b>9,7%</b>	<b>8,8%</b>	<b>9,7%</b>		
Remboursement capital de la dette	12 990 682 €	13 867 994 €	12 259 214 €	12 023 055 €	-1,9%	- 236 159 €
Épargne nette	9 668 042 €	5 168 012 €	5 288 862 €	7 467 986 €	41,2%	2 179 124 €
Dépenses réelles d'investissement hors dette	41 026 657 €	26 305 792 €	42 323 819 €	40 750 039 €	-3,7%	- 1 573 780 €
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	11 362 091 €	7 238 121 €	10 921 267 €	18 303 136 €	67,6%	7 381 869 €
Encours de la dette	141 816 440 €	143 017 446 €	143 017 446 €	141 591 632 €	-1,0%	- 1 425 814 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>6,3</b>	<b>7,5</b>	<b>8,2</b>	<b>7,3</b>		

Pour 2022, les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles atteignent 240,5 M€ (200,5 M€ hors FCCT) et couvrent les dépenses réelles portées à 221 M€ (181 M€ hors FCCT).

L'épargne brute (= recettes réelles – dépenses réelles) atteint 19,4 M€ au BP 2022 et 9,7 % des recettes réelles de fonctionnement hors FCCT, en très forte augmentation par rapport à la prévision du BP 2021 (+1,9 M€).

**En 2022, la commune maintient donc un niveau d'épargne brute prévisionnelle conforme à sa stratégie financière.**

**Malgré la suspension du dispositif de contractualisation financière, l'évolution des dépenses de fonctionnement du BP 2021 au BP 2022 reste maîtrisée pour éviter, dans la perspective d'un éventuel retour du dispositif, un ajustement budgétaire brutal des dépenses de fonctionnement lors des prochains exercices.**

### 3.1. Les recettes de fonctionnement

Dans la mesure où la préparation budgétaire a été effectuée parallèlement à la préparation du budget de l'Etat et avant la notification des bases fiscales et des dotations par les services de l'Etat, les prévisions de recette sont effectuées de façon prudentielle.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- des recettes de gestion (chapitres 013, 70, 73 et 75)
- des recettes financières (76)
- des recettes exceptionnelles (77)
- et des reprises sur provisions (78), composant les recettes réelles.

Aux recettes réelles s'ajoutent les recettes d'ordre (opérations comptables sans impact sur la trésorerie, non traitées dans le présent rapport).

*Tableau 2 : composantes des recettes réelles de fonctionnement de 2019 à 2022, en €*

RECETTES REELLES HORS FCCT	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Variation en % et € BP 22 / BP 21	
Atténuation de charges (013)	4 120 305 €	6 456 436 €	5 924 000 €	6 059 209 €	2,3%	135 209 €
Produits des services (70)	14 057 939 €	9 188 149 €	14 291 505 €	13 713 460 €	-4,0%	- 578 045 €
Impôts et taxes (73)	129 948 797 €	133 195 762 €	136 714 455 €	133 684 764 €	-2,2%	- 3 029 691 €
Dotations et participations (74)	42 627 671 €	42 817 135 €	40 805 384 €	45 156 034 €	10,7%	4 350 650 €
Autres produits de gestion courante (75)	1 853 524 €	1 291 906 €	1 018 025 €	995 802 €	-2,2%	- 22 223 €
<b>Total des recettes de gestion</b>	<b>192 608 237 €</b>	<b>192 949 389 €</b>	<b>198 753 369 €</b>	<b>199 609 269 €</b>	<b>0,43%</b>	<b>855 900 €</b>
Produits financiers (76)	950 520 €	982 173 €	942 000 €	820 765 €	-12,9%	- 121 235 €
Produits exceptionnels (77)	4 454 616 €	1 818 611 €	47 000 €	77 000 €	63,8%	30 000 €
Reprises de provisions (78)	208 672 €	- €	- €	- €	0,0%	- €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>198 222 045 €</b>	<b>195 750 173 €</b>	<b>199 742 369 €</b>	<b>200 507 034 €</b>	<b>0,38%</b>	<b>764 665 €</b>

#### 3.1.1. Les recettes de gestion (chapitres 013, 70, 73, 74 et 75)

Les recettes de gestion sont les recettes courantes de la collectivité. Hors FCCT, elles s'élèvent à 200,5 M€ au budget primitif 2022.

##### 3.1.1.1. Impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes englobent les produits des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières), de la fiscalité dite reversée (attribution de compensation, FSRIF et FPIC) ainsi que de diverses taxes.

**Cf. Annexe – Rapport sur la fiscalité et le vote des taux**

*Tableau 3 : composantes des recettes fiscales de 2019 à 2022, en €*



RECETTES FISCALES HORS MGP et HORS PART 2, 3, 5 FCCT	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Variation en % et € BP 22 / BP 21	
Taxes foncières et d'habitation	76 983 416 €	79 001 719 €	81 005 963 €	79 832 629 €	-1,4%	- 1 173 334 €
Rôles supplémentaires	403 309 €	401 762 €	30 050 €	250 050 €	732,1%	220 000 €
Attribution de compensation	37 592 708 €	37 580 733 €	37 580 733 €	37 580 733 €	0,0%	- €
Dotations de solidarité communautaire	- €	- €	- €	- €	0,0%	- €
FSRIF	8 089 724 €	8 512 849 €	8 600 000 €	8 737 826 €	1,6%	137 826 €
FPIC	2 097 136 €	2 245 835 €	2 245 835 €	2 245 835 €	0,0%	- €
Taxes pour utilisation du domaine	1 102 117 €	830 810 €	1 376 595 €	1 396 595 €	1,5%	20 000 €
Taxes et participations urbanisation et dvpt	21 852 €	22 887 €	22 887 €	23 409 €	2,3%	522 €
Taxe sur l'électricité	1 620 300 €	1 484 983 €	1 677 392 €	1 677 392 €	0,0%	- €
Impôts et taxes liés aux activités de services	230 474 €	154 890 €	175 000 €	179 000 €	2,3%	4 000 €
Droits de mutation	3 147 464 €	4 175 266 €	4 000 000 €	4 000 000 €	0,0%	- €
<b>Total des recettes fiscales</b>	<b>131 288 500 €</b>	<b>134 411 734 €</b>	<b>136 714 455 €</b>	<b>135 923 469 €</b>	<b>-0,6%</b>	<b>- 790 986 €</b>

#### 3.1.1.1.1. Impôts locaux (731)

Sans neutralisation des produits fiscaux reversés à Plaine commune et intégrés à la première part du FCCT, le montant total de la TFPB plus TFPNB suite à la disparition de la TH perçu par la ville, en 2022, devrait être de 90 M€ (93,4 M€ en 2021).

Par rapport à 2021, une diminution estimée de 1,4 % du produit de la fiscalité est attendue. Cette diminution des recettes fiscales prévisionnelles résulte :

- de l'affectation aux communes de la part départementale de TFPB ;
- de l'ajustement de l'état 1259 des produits fiscaux notifié en 2021 ;
- de l'évolution moyenne des bases de TF sur les trois derniers exercices (2019 à 2021) de +0,45%.

#### 3.1.1.1.2. Fiscalité reversée (732)

L'attribution de compensation versée jusqu'en 2015 par Plaine commune est désormais versée par la Métropole du Grand Paris.

Aucun transfert de charge au profit de la Métropole du Grand Paris (MGP) n'est intervenu au cours des années 2019, 2020 et 2021, de sorte qu'aucune CLECT n'a été organisée depuis octobre 2018. Il en résulte notamment que le montant de la dotation de compensation versée par la MGP, pour 2022, devrait être maintenu au niveau des exercices 2020 et 2021, soit 37,6 M €.

Ce compte englobe aussi les versements péréquateurs que sont le fonds de solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) et le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Sur la base des montants effectivement perçus en 2021, le FSRIF pour 2022 est estimé en hausse de 137,8 k€ et le FPIC, à l'identique par rapport aux inscriptions effectuées lors de la préparation du BP 2021.

#### 3.1.1.1.3. Autres taxes (733 à 738)

Les droits de mutation acquittés à la commune sur toute transaction immobilière demeurent une ressource structurante. Malgré l'aléa existant sur le volume et la temporalité des ventes de biens, le BP 2022 table sur une recette de 4 M€, de manière prudentielle et en cohérence avec le produit perçu au cours des années antérieures et lors de l'exercice 2021.

La taxe sur l'électricité est prévue sur une jauge de 1,6 M€, impactée à la hausse par la croissance de la population et du nombre de logements occupés.

#### 3.1.1.2. Dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations regroupent les concours financiers de l'État ainsi que les subventions et

financements obtenus par la commune de divers partenaires : CAF, département, État...

Tableau 4 : composantes des recettes dotations et participations de 2019 à 2022, en €

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS HORS MGP	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Variation en % et € BP 22 / BP 21	
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	25 051 715 €	25 520 084 €	25 600 000 €	26 027 842 €	1,7%	427 842 €
FCTVA (dépenses entretien)	230 789 €	208 336 €	230 049 €	246 049 €	7,0%	16 000 €
Dotation spéciale instituteurs	5 616 €	5 616 €	5 000 €	5 616 €	12,3%	616 €
Dotation générale de décentralisation	742 005 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €	0,0%	- €
Participations	10 881 871 €	10 587 746 €	11 418 090 €	11 957 891 €	4,7%	539 801 €
Autres attributions et participations	5 715 676 €	5 605 738 €	2 810 240 €	6 176 631 €	119,8%	3 366 391 €
<b>Total des recettes dotations et particip.</b>	<b>42 627 671 €</b>	<b>42 669 525 €</b>	<b>40 805 384 €</b>	<b>45 156 034 €</b>	<b>10,7%</b>	<b>4 350 650 €</b>

De BP 2021 à BP 2022, le volume global des inscriptions budgétaires, au ch. 74, augmente de 4,3 M€ (+10,7%) en raison du versement de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Cette augmentation du produit des dotations et participations est essentiellement liée à l'augmentation de la DGF (+427,8 k€) et des subventions diverses de l'État notamment :

- l'aide financière pour le recrutement d'apprentis par les collectivités territoriales (96 k€) ;
- le financement par la MILDECA pour un plan d'action de prévention des conduites à risques et addictives (55 k€).

### 3.1.1.2.1. DGF (741)

La rubrique DGF inclut la dotation forfaitaire (elle-même objet principal du mouvement de « baisse des dotations » des années précédentes) et la dotation de solidarité urbaine.

Tableau 5 : parts forfaitaire et péréquatrice de la DGF de 2019 à 2022, en €

DF / DSU	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022
Dotation forfaitaire	8 144 986 €	7 613 156 €	6 800 000 €	7 227 842 €
Dotation de solidarité urbaine	16 906 729 €	17 906 928 €	18 800 000 €	18 800 000 €
<b>Cumul DF + DSU</b>	<b>25 051 715 €</b>	<b>25 520 084 €</b>	<b>25 600 000 €</b>	<b>26 027 842 €</b>

Dans le prolongement de la tendance déjà observée lors des exercices budgétaires antérieurs, le produit de la dotation forfaitaire est inscrit sur la base du montant notifié en 2021. Parallèlement, les recettes liées à la dotation de solidarité urbaine, à vocation péréquationnelle, sont stables.

Dans la mesure où la DGF résulte de la combinaison du produit de ces deux dotations, son volume global devrait s'accroître légèrement de 2021 à 2022 (+427,8 k€).

### 3.1.1.2.2. Participations... (744 à 747)

Tableau 6 : détail des participations de 2019 à 2022, en €

PARTICIPATIONS	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Variation en % et € BP 22 / BP 21	
Emplois d'avenir	143 548 €	89 228 €	- €	- €	0,0%	- €
Subventions diverses de l'État	740 810 €	1 624 859 €	1 526 439 €	1 706 114 €	11,8%	179 675 €
Subventions de la Région	- €	105 518 €	- €	- €	0,0%	- €
Subventions du Département	102 059 €	359 318 €	316 091 €	354 822 €	12,3%	38 731 €
Financements CAF et autres partenaires	9 890 289 €	8 367 582 €	9 575 560 €	9 896 955 €	3,4%	321 395 €
Autres	5 166 €	5 367 €	- €	- €	0,0%	- €
<b>Total des recettes participations</b>	<b>10 881 871 €</b>	<b>10 587 746 €</b>	<b>11 418 090 €</b>	<b>11 957 891 €</b>	<b>4,7%</b>	<b>539 801 €</b>

Le produit global attendu sur cette rubrique s'accroît à 11,9 M€ (soit +539,8 k€ ; +4,7%) contre 11,4 M€ au BP 2021. À noter que la part relative des versements de la CAF reste très élevée et demeure un financeur majeur de la commune, compte-tenu des projets développés sur le territoire en matière de petite enfance, vie des quartiers, d'enfance ou de jeunesse, notamment.

... et autres participations (748)

Tableau 7 : détail des autres participations de 2019 à 2022, en €

AUTRES PARTICIPATIONS	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Variation en % et € BP 22 / BP 21	
Compensation ex-taxe sur les spectacles	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €	0,0%	- €
Compensation perte taxe professionnelle	- €	- €	- €	- €	0,0%	- €
Compensation exonérations taxes foncière	1 087 396 €	1 075 596 €	3 346 602 €	3 346 603 €	0,0%	1 €
Compensation exonérations taxe habitation	1 764 182 €	1 647 472 €	- €	- €	0,0%	- €
Dotations politiques de la ville	120 000 €	139 128 €	89 129 €	89 129 €	0,0%	- €
Autres (dont aide maires bâtisseurs)	27 155 €	26 599 €	4 000 €	23 956 €	498,9%	19 956 €
<b>Total des recettes autres participations</b>	<b>5 715 676 €</b>	<b>5 605 738 €</b>	<b>6 156 674 €</b>	<b>6 176 631 €</b>	<b>0,3%</b>	<b>19 957 €</b>

Une stabilité des recettes de la ville dans le cadre de ses partenariats institutionnels

Tableau 8 : concours financiers de l'État, de la Région et du Département à la commune de 2019 à 2022 en €

CONCOURS FINANCIERS EXTERNES	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Variation en % et € BP 22 / BP 21	
Dotations forfaitaires	8 144 986 €	7 613 156 €	6 800 000 €	7 227 842 €	6,3%	427 842 €
Dotations de solidarité urbaine	16 906 729 €	17 906 928 €	18 800 000 €	18 800 000 €	0,0%	- €
Dotations générales de décentralisation	742 005 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €	0,0%	- €
Emplois aidés	143 548 €	89 228 €	- €	- €	0,0%	- €
Subventions diverses de l'État	740 810 €	1 624 859 €	1 526 439 €	1 706 114 €	11,8%	179 675 €
Compensations ex-taxe sur les spectacles	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €	0,0%	- €
Compensation taxe professionnelle	- €	- €	- €	- €	0,0%	- €
Compensation exonérations taxes foncières	1 087 396 €	1 075 596 €	168 €	3 346 603 €	-	3 346 435 €
Compensation exonérations taxe habitation	1 764 182 €	1 647 472 €	- €	- €	0,0%	- €
Dotations politiques de la ville	120 000 €	139 128 €	89 129 €	89 129 €	0,0%	- €
Autres (dont aide aux maires bâtisseurs)	32 771 €	32 215 €	9 000 €	29 572 €	228,6%	20 572 €
<b>TOTAL ÉTAT</b>	<b>32 399 370 €</b>	<b>33 587 530 €</b>	<b>30 683 684 €</b>	<b>34 658 208 €</b>	<b>13,0%</b>	<b>3 974 524 €</b>
Subventions de la Région Île-de-France	- €	105 518 €	- €	- €	0,0%	- €
Subventions du Département de la SSD	102 059 €	359 318 €	316 091 €	354 822 €	12,3%	38 731 €
<b>TOTAL ÉTAT + RÉGION + DÉPARTEMENT</b>	<b>32 501 428 €</b>	<b>34 052 366 €</b>	<b>30 999 775 €</b>	<b>35 013 030 €</b>	<b>12,9%</b>	<b>4 013 255 €</b>

Les concours financiers des partenaires institutionnels devraient rester globalement stables, en 2022.

### 3.1.1.3. Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Ce chapitre inclut les facturations de services aux usagers (restauration, centre de loisirs, crèches, activités sportives, séjours...), les redevances d'occupation et d'utilisation du domaine communal ainsi que les facturations de services aux partenaires (notamment avec Plaine commune pour les prestations ponctuelles non intégrées dans le FCCT lors de la révision des conventions de mutualisations).

Au global, les recettes sont estimées à 13,7 M€ sur ce chapitre au BP 2021. Le montant des produits des services diminue de 578 k€ soit -4% par rapport au BP 2021.

Cette diminution s'explique principalement par l'instauration de la gratuité de la restauration scolaire dans les écoles maternelles de la ville en année pleine sur l'année 2022 (- 522,4 k€), à cela s'ajoute la gratuité pour les cours préparatoires à compter de la rentrée 2022 (soit une diminution des recettes de 111,6 k€).

### 3.1.1.4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit essentiellement des revenus tirés de la location des immeubles communaux. La recette est estimée à 995,8 k€ pour 2022, en diminution de 22 k€ par rapport à 2021.

La diminution des recettes inscrites sur ce chapitre résulte de la non-inscription de perception de loyers versés par les agents.

### 3.1.1.5. Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre intègre les remboursements divers sur les rémunérations du personnel et sur les cotisations sociales, pour certains agents absents faisant l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie ou pour des agents mis à disposition.

La recette totale sur ce chapitre est estimée à 6 M€ et reste globalement stable par rapport à 2021 (+135,2 k€).

### 3.1.2. Les recettes financières (chapitre 76)

Le chapitre retrace notamment les recettes issues des opérations menées sur la dette communale (couverture de risques de crédit. La recette diminue de 121 k€ en 2022, cette diminution correspond à l'extinction progressive du capital restant dû de la dette couverte.

### 3.1.3. Les recettes exceptionnelles (chapitre 77)

77 k€ sont inscrits au titre des estimations de recettes exceptionnelles, très aléatoires.

Le cinéma L'écran a bénéficié de nombreuses aides au cours de l'année 2020-2021 qui ont alimenté les provisions de l'association. Au regard des capacités financières de l'association, l'augmentation de 30 k€ de recettes inscrites sur ce chapitre résulte d'un remboursement partiel.

### 3.1.4. Les reprises sur provisions (chapitre 78)

Aucune inscription nouvelle n'est prévue au BP 2022.

## 3.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- des charges de gestion (chapitres 011, 012, 014, 65 et 656)
- des charges financières (66)
- des charges exceptionnelles (67)
- et des dotations aux provisions (68), composant les dépenses réelles

Aux dépenses réelles s'ajoutent les dépenses d'ordre (opérations comptables sans impact sur la trésorerie, non traitées dans le présent rapport).

Tableau 9 : composantes des dépenses réelles de fonctionnement de 2019 à 2022, en €

DEPENSES REELLES HORS FCCT	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Variation en % et € BP 22 / BP 21	
Charges à caractère général (011)	36 206 231 €	34 987 640 €	39 175 477 €	38 129 066 €	-2,7%	- 1 046 411 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	118 812 332 €	119 541 170 €	122 247 941 €	123 323 629 €	0,9%	1 075 688 €
Atténuations de produits (014)	774 816 €	817 609 €	767 229 €	766 667 €	-0,1%	- 562 €
Autres charges de gestion courante (65)	16 108 459 €	17 857 314 €	15 874 173 €	15 435 020 €	-2,8%	- 439 153 €
Frais de fonct. des groupes d'élus (656)	215 946 €	178 003 €	289 927 €	278 183 €	-4,1%	- 11 744 €
<b>Total des dépenses de gestion</b>	<b>172 117 783 €</b>	<b>173 381 737 €</b>	<b>178 354 747 €</b>	<b>177 932 565 €</b>	<b>-0,2%</b>	<b>- 422 182 €</b>
Charges financières (66)	2 564 953 €	2 593 032 €	3 271 700 €	2 592 082 €	-20,8%	- 679 618 €
Charges exceptionnelles (67)	880 586 €	739 398 €	567 846 €	491 346 €	-13,5%	- 76 500 €
Dotations aux provisions (68)	- €	- €	- €	- €	0,0%	- €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>175 563 321 €</b>	<b>176 714 167 €</b>	<b>182 194 293 €</b>	<b>181 015 993 €</b>	<b>-0,6%</b>	<b>- 1 178 300 €</b>

Hors FCCT, les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution par rapport au BP 2021 (-1,2 M€ ; - 0,7 %).

### 3.2.1. Les dépenses de gestion

Les dépenses de gestion constituent les dépenses de fonctionnement courant de la collectivité. Hors flux liés à la création de la Métropole du Grand Paris, elles totalisent 177,9 M€ au budget primitif 2022.

Cf. point 2 du présent rapport.

### 3.2.1.1. Les rémunérations et cotisations sociales : la masse salariale (chapitre 012)

La masse salariale représente 67,1% des dépenses réelles de fonctionnement - hors FCCT- (123,3 M€ au BP 2022). Au BP 2022, les dépenses de personnel et cotisations sociales enregistrent une évolution de 1,2 M€, soit +0,9 %.

Cette progression de la masse salariale traduit les efforts engagés par la collectivité en termes de revalorisation de son attractivité sur le marché de l'emploi public local avec l'adoption d'un nouveau régime indemnitaire. Il en résulte une revalorisation de la masse salariale, en 2022, de 1,2 M€ pour mieux rétribuer l'exercice de responsabilités et l'écart grade-fonction (mise en place du Rifseep).

La progression de la masse salariale est également liée aux recrutements qui vont s'opérer en 2022 en lien avec les priorités de la municipalité et notamment pour la Police municipale : + 938k€ (création de 25 postes et effet année pleine des créations 2021), la lutte contre l'habitat indigne : +200k€ (création de 3 postes et effet année pleine des créations 2021).

Par ailleurs, près de 500k€ seront consacrés à la rémunération et à la prise en charge des coûts de formation des 37 apprentis actuellement dans la collectivité ainsi qu'aux 13 nouveaux apprentis, pour atteindre 50 apprentis à la rentrée 2022.

La politique de développement durable sera déclinée au sein de la politique RH avec la mise en place au cours de 2022 du forfait de mobilité durable (200€/agent et par an sous réserve d'effectuer 100 jours par an de vélo ou de covoiturage pour effectuer les déplacements domicile-travail, y compris si l'agent.e est le conducteur.trice).

Pour maîtriser la masse salariale, un ensemble de mesures est pris dans l'ensemble des directions avec notamment :

- l'affectation d'agents en reclassement sur des postes permanents, permettant de dégager 100k€ d'économie et de permettre à ces agents de poursuivre de façon satisfaisante leurs parcours professionnels
- la réorganisation de l'entretien dans les écoles élémentaires et dans les équipements sportifs pour 690k€
- des efforts de maîtrise de dépenses dans les remplacements et un contrôle strict des postes à pourvoir

### 3.2.1.2. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 regroupe les dépenses courantes pour le fonctionnement des services : prestations, fournitures, énergie, contrats divers...

En diminution de 2,7 % par rapport au BP 2021, ce poste représente 38 M€ et 21 % des dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2022.

Les efforts portent principalement sur :

- La maîtrise des dépenses de fluide (eau et gaz et carburants) pour 175k€ avec des réajustements contractuels, un suivi actif des consommations, la diminution et l'électrification de la flotte de véhicules
- L'ajustement des modes de comptabilisation des dépenses informatiques de changement de version majeurs pour 275k€
- La diminution des frais d'avocat pour 20k€ en réalisant d'avantage d'assistance juridique en interne
- Un meilleur suivi des frais d'affranchissements pour en diminuer le volume de 50k€
- L'acquisition en investissement du matériel de communication de la PM qui était loué jusqu'à présent permet d'économiser 25k€
- La mutualisation des liens internet avec Plaine Commune permet de dégager 50k€ d'économie
- Une optimisation de la gestion de locaux qui permet de diminuer les montants de locations et d'entretien pour près de 35k€

### 3.2.1.3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Il regroupe les subventions aux associations et au CCAS, les indemnités et frais de mission des élus, les participations de la commune à divers organismes, notamment au service d'incendie de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

Tableau 10 : composantes des autres charges de gestion courante de 2019 à 2022, en €

AUTRES CHARGES DE GESTION HORS FCCT	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Variation en % et € BP 22 / BP 21
Indemnités des élus	1 233 615 €	1 283 945 €	1 433 679 €	1 408 959 €	-1,7% - 24 720 €
Pertes sur créances irrécouvrables	381 129 €	350 185 €	510 850 €	405 000 €	-20,7% - 105 850 €
Contingents et participations obligatoires	3 080 366 €	3 750 118 €	3 523 430 €	3 571 020 €	1,4% 47 590 €
Subvention au CCAS	3 958 556 €	3 948 556 €	3 918 556 €	3 748 556 €	-4,3% - 170 000 €
Subvention à la Caisse des Écoles (PRÉ)	106 377 €	106 377 €	106 377 €	330 039 €	210,3% 223 662 €
Subventions aux associations	6 927 523 €	6 891 429 €	6 090 884 €	5 902 440 €	-3,1% - 188 444 €
Subventions autres organismes publics	420 891 €	1 526 703 €	288 891 €	68 000 €	-76,5% - 220 891 €
<b>Total des autres charges de gestion cour.</b>	<b>16 108 458 €</b>	<b>17 857 314 €</b>	<b>15 872 667 €</b>	<b>15 435 020 €</b>	<b>-2,8% - 437 647 €</b>

Le FCCT est imputé sur ce chapitre : 40 M€. Les chiffres présentés dans les tableaux du présent rapport sont nets du FCCT (qui ne constitue qu'un flux qui transite sur le budget communal) pour permettre une lecture à champ constant du budget communal et permettre une analyse des choix budgétaires résultant directement des décisions du Conseil municipal.

Le FCCT, par rapport au BP 2021, serait susceptible d'être revue à la hausse du fait de l'inflation.

Les prévisions totales, hors FCCT, sur ce chapitre enregistrent une diminution de 2,8 % soit -438,6 k€. Cette diminution des subventions versées par la ville est portée principalement par :

- la diminution du poste pertes sur créances irrécouvrables,
- la fin du subventionnement à l'accueil matinal dans le cadre de sa ré internalisation.

En dehors de ces principaux ajustements, la ville maintient un haut niveau de soutien au tissu associatif local.

Tableau 11 : Tableau de présentation de la composition du FCCT du CA 2019 au BP 2022

COMPOSITION DU FCCT (en €)	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022
<b>1ère part : FCCT base</b>	<b>38 340 367 €</b>	<b>38 395 011 €</b>	<b>38 598 667 €</b>	<b>38 772 457 €</b>
dont dotation "part salaires"	27 642 050 €	27 642 050 €	27 642 050 €	27 642 050 €
dont produit TH 2015	10 184 023 €	10 184 023 €	10 184 023 €	10 184 023 €
dont produit TFNB 2015	16 653 €	16 653 €	16 653 €	16 653 €
dont revalorisation forfaitaire bases TH et TFNB	497 641 €	552 285 €	755 941 €	929 731 €
dont allocations compensatrices de TH	- €	- €	- €	- €
<b>2e part : compétences transférées ultérieures</b>	<b>19 291 €</b>	<b>30 655 €</b>	<b>19 291 €</b>	<b>19 291 €</b>
dont charges transférées - PLU	63 810 €	63 810 €	63 810 €	63 810 €
dont charges transférées - DASRI	- 32 544 €	- 32 544 €	- 32 544 €	- 32 544 €
dont charges transférées MGP sur la compétence environnement	- 611 €	- 611 €	- 611 €	- 611 €
dont charges transférées MGP non validées par CLECT territoriale	- 11 364 €	- €	- 11 364 €	- 11 364 €
<b>3e part : contribution additionnelle des villes</b>	<b>194 833 €</b>	<b>194 833 €</b>	<b>194 833 €</b>	<b>194 833 €</b>
dont minoration ex-dotation de solidarité communautaire	- €	- €	- €	- €
dont abondement supplémentaire des villes à l'EPT (pacte financier)	194 833 €	194 833 €	194 833 €	194 833 €
<b>4e part : abondement facultatif propre à la ville</b>	<b>300 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>- €</b>
dont abondement supplémentaire "plan propreté"	300 000 €	300 000 €	300 000 €	- €
<b>5ème part : convention de mutualisation</b>	<b>945 566 €</b>	<b>967 515 €</b>	<b>968 395 €</b>	<b>1 094 850 €</b>
revalorisation forfaitaire		11 347 €	11 482 €	27 745 €
évolution de périmètre des conventions	945 566 €	956 168 €	956 913 €	1 067 105 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 800 057 €</b>	<b>39 876 667 €</b>	<b>40 081 186 €</b>	<b>40 081 431 €</b>
<b>Variation N/N-1 €</b>	<b>1 164 498 €</b>	<b>76 610 €</b>	<b>204 519 €</b>	<b>245 €</b>
<b>Variation N/N-1 %</b>	<b>3,01%</b>	<b>0,19%</b>	<b>0,51%</b>	<b>0,00%</b>

## Le financement des opérateurs locaux par la commune

### Le CCAS

Le concours de la commune au financement du CCAS prend la forme d'une subvention annuelle et du reversement d'une quote-part de l'ancienne taxe sur les spectacles.

Tableau 12 : concours financiers de la commune au CCAS de 2019 à 2022 en €

CONCOURS FINANCIERS AU CCAS	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022
Subvention annuelle	3 958 556 €	3 948 556 €	3 918 556 €	3 748 556 €
Quote-part ex-taxe sur les spectacles	766 667 €	766 667 €	766 667 €	766 667 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 725 223 €</b>	<b>4 715 223 €</b>	<b>4 685 223 €</b>	<b>4 515 223 €</b>

La trajectoire budgétaire du CCAS en amélioration permet au BP 2022 de diminuer la subvention d'équilibre de la Ville au CCAS ; soit -170 k€ (-4,3%) par rapport au BP 2021. Cette diminution est sans incidence sur la capacité à déployer ces missions car le CCAS va bénéficier de recettes nouvelles.

*La Caisse des Écoles (Programme de Réussite Éducative)*

En juillet 2021, la ville a obtenu le label « Cités Éducatives » et déploiera sur une durée de 3 ans des actions auprès des jeunes de 0 à 25 ans résidant sur les quartiers La Courtille, Franc Moisin et Joliot Curie Lamaze Cosmonautes.

Cette labellisation implique une demande de financement à l'ANCT conséquente et qui implique un cofinancement ville à hauteur de 30% minimum. Le montant de la subvention de la ville à la Caisse des écoles est valorisée à hauteur de 223,6 k€ par rapport au BP 2021.

#### 3.2.2.4. Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656)

Ces dépenses sont tracées sur un chapitre comptable spécifique ; le budget 2021 est estimé à 278,1 k€.

#### 3.2.2.5. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Il s'agit du reversement par la commune au CCAS d'une fraction fixe du produit de l'ancienne taxe sur les spectacles : 0,76 M€. Ce montant est stable depuis la disparition de la taxe sur les spectacles en 2015.

### 3.2.3 Les charges financières (chapitre 66)

Elles intègrent les frais financiers et intérêts de la dette contractée par la commune auprès des établissements bancaires pour le financement de ses investissements. En 2022, ces charges devraient s'élever à 2,5 M€, contre 3,2 M€ en 2021. Cette économie résulte de l'effet combiné de la faiblesse actuelle des taux, d'une diminution de la dette (remboursement anticipé en 2021) et d'une réduction du capital restant dû sur un emprunt structuré. Les frais financiers liés au recours à l'emprunt en 2022 impacteront ce poste sur l'exercice 2023.

#### 3.2.4 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Leur jauge est estimée à 491 k€ pour 2022, soit une baisse de 76,5 K€ par rapport au BP 2021. Les dépenses exceptionnelles incluent les bourses et secours (bourses étudiantes, plan lecture et Atout Jeunes notamment) et les opérations d'annulation de titres anciens (émis sur un exercice antérieur).

#### 3.2.5. Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Ce chapitre de dépenses réelles prévoit la constitution de provisions semi-budgétaires en prévision d'un aléa ou d'un risque financier, d'origine juridique ou comptable, dont la réalisation dans l'avenir est probable.

Le BP 2022 ne prévoit pas d'abonder le stock des provisions, en cohérence avec ce qui est prévu en recettes.

## 3.3. L'épargne

La section de fonctionnement doit dégager chaque année une épargne brute servant à l'autofinancement des investissements. Il est impératif pour maintenir la capacité de financement de la commune de consolider chaque année le niveau d'épargne.

Plusieurs soldes d'épargne sont utilisés en analyse financière dont les principaux sont :

- l'épargne de gestion : excédent des recettes de gestion sur les dépenses de gestion, indicateur de fonctionnement courant de la collectivité
- l'épargne brute : excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement. Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, elle permet de calculer le taux d'épargne brute. À Saint-Denis, pour garantir la solvabilité financière de la commune, le taux d'épargne brute est fixé à *minima* à 8%.  
L'épargne brute permet également de calculer la capacité de désendettement, en rapportant l'encours de la dette au niveau d'épargne ;
- l'épargne nette : épargne brute à laquelle est soustraite la charge nette en capital de la dette (amortissement annuel de la dette). Elle mesure la capacité réelle intrinsèque de la commune à autofinancer ses investissements.



ÉPARGNE BRUTE HORS FCCT	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022
Épargne brute	22 658 724 €	19 036 005 €	17 548 076 €	19 491 041 €
Taux d'épargne brute	11,4%	9,7%	8,8%	9,7%

Le niveau d'épargne brute tend structurellement à augmenter, illustrant la tendance à l'évolution plus rapide des recettes que des charges. Malgré cette évolution tendancielle, dans le cadre du BP 2022, le niveau d'épargne brute est à un niveau comparable à celui du budget 2021.

**Ainsi, au BP 2022, l'épargne brute atteint 19,4 M€ et 9,7 % des recettes réelles de fonctionnement (nettes du FCCT)**

### 3.4. L'investissement

Compte tenu des enjeux pour la ville en termes de rattrapage et de requalification des équipements communaux, la municipalité projette d'engager un effort d'investissement progressivement renforcé à l'horizon de la fin du mandat pour atteindre 50 millions d'euros en 2025.

L'analyse des opérations déjà inscrites au PPI antérieur a été approfondie. La majorité a en effet porté sa réflexion quant à la pertinence de certains projets et la sincérité des inscriptions budgétaires précédentes.

Dans cette optique, conformément avec les positions exprimées lors du débat sur les orientations budgétaires, la municipalité élabore une programmation des investissements en cohérence avec ses orientations.

**A cet effet, la municipalité présente un PPI ambitieux de 269 M€ sur la mandature. Les opérations projetées se répartissent par politiques publiques dont les priorités et volumes ont été débattus et adoptés lors du Conseil municipal du 7 octobre.**

Ces orientations ont également été les lignes directrices de la préparation et de la structuration de la section d'investissement du budget primitif 2022. Les crédits ouverts en section d'investissement traduisent une très forte mobilisation de la municipalité en vue de la **réhabilitation du patrimoine de la ville**. Cet effort massif de remise à niveau du patrimoine communal vise à répondre à l'état de vétusté des équipements dans une double logique de sobriété environnementale et de maîtrise des coûts en maîtrisant la construction d'équipements nouveaux.

La stratégie d'investissement de la municipalité sera assise sur des choix de gestion ambitieux pour contenir la capacité de désendettement de la ville autour de 8 ans.

Dans cette optique, **les priorités suivantes** structurent le PPI 2021-2026 et sont déclinées sur 2022

- L'effort d'investissement portera prioritairement sur **les équipements scolaires ou dédiés à la petite enfance**. Le déploiement progressif de la gratuité de la restauration dans les écoles aura des conséquences sur la stratégie d'investissement de la ville, notamment en ce qui concerne les investissements au profit de la cuisine centrale et des offices des écoles. Les infrastructures dédiées aux temps périscolaires (en vue de la pause méridienne) seront également prioritaires. Pour 2022, 5M€ sont prévus pour le programme de rénovation des écoles, 500k€ pour des travaux dans les offices, 500k€ pour le mobilier et matériel scolaire. Par ailleurs, au vu des perspectives quant à l'évolution de la démographie scolaire et de la réflexion globale au sein du quartier Pleyel sur les équipements scolaires, actuels ou projetés, et leurs emprises foncières une modification de programme est rendue nécessaire afin de porter la capacité du groupe scolaire Lili Boulanger de 18 à 22 classes. La livraison est prévue pour 2024. Une enveloppe de 9,1 M€ est inscrite sur cette opération en 2022. Cette opération fera l'objet d'une gestion en AP/CP. Concernant la Petite Enfance, 600k€ sont consacrés à la MPE Ribambelle.
- La municipalité portera également des projets de grands équipements. En qualité **de ville hôte des jeux olympiques et paralympiques de 2024, de la coupe du monde de Rugby 2023**, la ville se fixe un objectif ambitieux de réhabilitation de ses équipements sportifs. De même, la municipalité engagera une nouvelle programmation en termes d'équipements

culturels. Pour 2022, 1,5M€ sont prévus pour la réhabilitation de la toiture du Musée, 500k€ à l'entretien des bâtiments culturels et 271k€ pour le lancement des travaux au sein du Conservatoire. Concernant les équipements sportifs, 2,2M€ seront consacrés au Stade Delaune. Pour cette même année 2022, sont attendus un versement de 150 000 € dans le cadre de la DPV 2021 ainsi qu'un versement de Paris 2024 de 250 000 €. Une enveloppe récurrente de 700k€ est prévu pour l'entretien des autres bâtiments sportifs.

- Enfin, la municipalité s'est fortement engagée, dès le Conseil d'installation, dans le cadre d'une déclaration sur l'état d'urgence climatique, à être exemplaire en ce qui concerne la **gestion de la transition écologique**. Conformément à cet engagement, toutes les opérations d'équipement s'inscriront dans cet objectif de haute qualité environnementale et de performance énergétique. En ce sens, la végétalisation du tissu urbain sera également une priorité avec la création d'îlots de fraîcheur en ville et en milieu scolaire (cours oasis). En 2022, 350k€ sont prévus pour le plan d'adaptation au dérèglement climatique, 100k€ pour les espaces verts innovants.

Au-delà de ces priorités, les crédits en investissement en 2022 permettront de répondre également aux autres actions portées par la municipalité :

- 2,3M€ sont prévus pour une ville plus inclusive et solidaire avec notamment 1M€ consacré à l'aménagement des locaux pour le public en situation de handicap, 424k€ pour la réhabilitation de la résidence pour personnes âgées Basilique
- 500k€ sont inscrits pour le budget participatif
- Dans le domaine de la tranquillité publique, une enveloppe de 2,2M€ est prévu pour la vidéo-protection afin de progressivement étendre notre parc à 240 caméras en 2024. 422 k€ sont prévus pour la construction de l'Hôtel de Police Municipale.
- Au titre de l'habitat durable et de la lutte contre l'habitat indigne, 2,7M€ sont prévus en dépenses d'investissement dont 950k€ en travaux pour compte de tiers.

Parallèlement à l'adoption du PPI et afin de conforter le mode de gestion des opérations d'équipement, la ville de Saint-Denis souhaite expérimenter un mode de gestion pluriannuel de certaines de ses opérations. En effet, la gestion des opérations d'investissement par **autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)** permettra à la municipalité d'être en mesure d'afficher et de planifier ses objectifs politiques par une meilleure appréhension des coûts financiers à moyen terme facilitant la mise en rapport de ses ambitions politiques avec sa capacité financière. Aussi, en supprimant les reports, le recours aux AP/CP permet d'accroître le niveau d'information des élus et la transparence quant au volume effectifs des crédits ouverts en investissement sur un exercice donné et au taux de réalisation des projets.

Par ailleurs, les dispositions législatives et réglementaires applicables à la mise en œuvre des AP/CP sont relativement réduites et imposent aux collectivités d'adopter, au préalable, un **règlement budgétaire et financier** qui vient préciser les modalités opérationnelles de gestion de ces opérations. A ce titre, la municipalité a adopté son règlement budgétaire et financier au Conseil Municipal du 7 octobre 2021.

Ainsi, afin de ne pas alourdir la réalisation du PPI, sans expérimentation préalable des AP/CP, il est proposé d'adopter une démarche pragmatique et d'expérimenter, en 2022, ce mode de gestion sur un périmètre délimité. Ce basculement progressif des opérations d'investissement en AP/CP permettra d'impliquer « au fil de l'eau » toutes les directions opérationnelles concernées. Il est donc prévu d'expérimenter les AP/CP sur le périmètre suivant :

- **AP Projet :**
  - **L'hôtel de police municipale**
  - **La construction du groupe scolaire Lili Boulanger**
- **AP Programme :**
  - **Ecole numérique**
  - **Informatique et téléphonie**

**Le coût total de ces investissements est de 40,5 M€. Les recettes sur ces opérations sont**

estimées à 8,1 M€.

Un tableau, joint en annexe, présente l'ensemble de ces opérations par politiques publiques (en dépenses et en recettes) inscrites au BP 2022.

#### 4. La dette communale

Tableau 15 : dette communale de 2019 à 2022

DETTE COMMUNALE	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022
Encours de dette total au 31/12 N-1	141 816 440 €	143 017 446 €	143 017 446 €	141 591 632 €
Nombre d'habitants	112 309	113 548	112 982	112 310
Épargne brute (hors MGP)	22 658 724 €	19 036 005 €	17 548 076 €	19 491 041 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>6,3</b>	<b>7,5</b>	<b>8,2</b>	<b>7,3</b>
Charges financières annuelles	2 564 953	2 593 032	3 271 700	2 592 082

Après une très forte augmentation de l'encours de dette, en 2019, de 10M€, la progression de la dette reste limitée en 2020 : la ville a mobilisé autant d'emprunts (14M€) qu'elle n'a remboursé de capital (13,8M€).

Afin d'améliorer la capacité de désendettement et retrouver des marges de manœuvres pour financer les investissements du PPI 2022, il a été décidé par l'équipe municipale de procéder à deux remboursements anticipés de la dette en 2021 pour un montant de 2,16 M€.

Pour assurer l'équilibre du BP 2022, il est inscrit un emprunt prévisionnel d'équilibre de 19,6M€. Au BP 2021, cet emprunt d'équilibre était de 26,13 M€.

**En conclusion, il est demandé au Conseil municipal :**

- **d'approuver le budget primitif 2022 qui se caractérise par les choix suivants :**
  - un budget en équilibre conformément aux textes réglementaires
  - un budget préservant les ratios financiers de la collectivité
  - un budget de fonctionnement permettant de mettre en œuvre les priorités de mandat de la nouvelle équipe municipale ;
- **d'approuver, avec le vote du BP, un budget d'investissement permettant la poursuite des opérations récurrentes, déjà en cours ou les opérations nouvelles ayant déjà été validées par la municipalité ;**
- **de maintenir les taux sur la fiscalité locale directe (TFB, TFNB) à leur niveau actuel ;**
- **d'approuver l'attribution, pour 2022 :**
  - au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3.748.556 euros ;
  - à la Caisse des écoles d'une subvention annuelle de fonctionnement de 330.039 €.

**ANNEXE – Opérations inscrites en investissement au BP 2022**

Présentation des opérations inscrites en investissement par axes stratégiques et politiques publiques	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL Opérations inscrites en 2022</b>	<b>40 527 712 €</b>	<b>8 166 534 €</b>
<b>Opérations inscrites en 2022</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>A - UNE VILLE EDUCATIVE ET EMANCIPATRICE</b>	<b>25 120 369 €</b>	<b>3 560 528 €</b>
<b>A.1 - Education</b>	<b>16 740 580 €</b>	<b>2 654 541 €</b>
Ecoles numériques	300 000 €	- €
Groupe scolaire Lili Boulanger	9 168 800 €	- €
Groupe scolaire du Lendit	- €	11 568 €
Groupe scolaire Diez	100 000 €	2 292 973 €
Rénovation des offices scolaires	500 000 €	- €
Groupe scolaire Pasteur	600 000 €	350 000 €
Groupe scolaire Rodin Renoir	85 695 €	- €
Groupe scolaire Village Olympique	55 000 €	- €
Programme de rénovation des groupes scolaires et des bâtiments pour l'enfant	5 000 000 €	- €
Extension Unité de production de la Cuisine Centrale	431 085 €	- €
Mobilier et matériel scolaire	500 000 €	- €
<b>A.2 - Petite Enfance</b>	<b>630 000 €</b>	<b>431 371 €</b>
MPE Ribambelle	600 000 €	231 371 €
MPE Montjoie	30 000 €	200 000 €
<b>A.4 - Culture</b>	<b>2 311 584 €</b>	<b>48 316 €</b>
Théâtre Gérard Philipe	- €	48 316 €
Restauration et acquisition d'œuvres d'art	25 000 €	- €
Toiture Musée	1 500 000 €	- €
Archipel culturel	271 584 €	- €
Subvention d'équipement au Théâtre Gérard Philipe	15 000 €	- €
Entretien bâtiments culturels dont Musée	500 000 €	- €
<b>A.5 - Sport</b>	<b>5 438 205 €</b>	<b>426 300 €</b>
Stade Delaune	2 223 205 €	400 000 €
Gymnase Pasteur	- €	15 300 €
Terrain de rugby Delaune	- €	11 000 €
Gymnase Plaine - Acquisition coque	2 500 000 €	- €
Subvention d'équipement à l'Avant-Garde de Saint-Denis	15 000 €	- €
Entretien bâtiments sportifs et acquisition d'équipements sportifs	700 000 €	- €

Présentation des opérations inscrites en investissement par axes stratégiques et politiques publiques	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL Opérations inscrites en 2022</b>	<b>40 527 712 €</b>	<b>8 166 534 €</b>
<b>Opérations inscrites en 2022</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>B - UNE VILLE SOLIDAIRE ET EGALITAIRE</b>	<b>2 326 647 €</b>	<b>2 556 006 €</b>
<b>B.2 Senior</b>	<b>424 356 €</b>	<b>- €</b>
Bâtiment basilique	424 356 €	- €
<b>B.3 Handicap</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>- €</b>
Aménagement d'accès handicapés	1 000 000 €	- €
<b>B.5 Santé</b>	<b>120 000 €</b>	<b>2 556 006 €</b>
Equipements de santé	80 000 €	- €
P.M.I Barbusse	- €	17 884 €
P.M.I Pierre Semard	- €	13 454 €
P.M.I Les Moulins	- €	6 341 €
Maison de santé pluri professionnelle	40 000 €	2 518 327 €
<b>B.6 Vie associative et démocratique</b>	<b>782 291 €</b>	<b>- €</b>
Maison de quartier Franc-Moisin	243 200 €	- €
Maison de quartier Floréal-Saussaie-Courtille	39 091 €	- €
Appel à projets	500 000 €	- €
<b>C - UNE VILLE APAISEE ET ATTRACTIVE</b>	<b>2 766 863 €</b>	<b>1 100 000 €</b>
<b>C.1 Commerce</b>	<b>100 000 €</b>	<b>- €</b>
Préemption de fonds de commerce	100 000 €	- €
<b>C.2 Sécurité</b>	<b>2 666 863 €</b>	<b>1 100 000 €</b>
Vidéoprotection	2 200 000 €	1 100 000 €
Armement Police Municipale	33 470 €	- €
Brigade cynophile Police Municipale	10 430 €	- €
Poste de la Police Municipale	422 963 €	- €

Présentation des opérations inscrites en investissement par axes stratégiques et politiques publiques	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL Opérations inscrites en 2022</b>	<b>40 527 712 €</b>	<b>8 166 534 €</b>
<b>Opérations inscrites en 2022</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>D - UNE VILLE DURABLE ET EN TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<b>3 717 833 €</b>	<b>950 000 €</b>
<b>D.1 - Architecture bioclimatique et biodiversité</b>	<b>750 000 €</b>	<b>- €</b>
Diagnostic des sols pollués et de la qualité de l'aire sur site existant	50 000 €	- €
Plan de Déplacement de l'Administration	250 000 €	- €
Adaptation au dérèglement climatique (canicule)	350 000 €	- €
Espaces verts innovants	100 000 €	- €
<b>D.2 Projet Urbain</b>	<b>260 000 €</b>	<b>- €</b>
Frais d'étude pour révision des documents d'urbanisme	15 000 €	- €
Extension et renforcement des réseaux publics d'urbanisme	45 000 €	- €
Urbanisme transitoire - Nouvel atelier urbain	200 000 €	- €
<b>D.3 - Habitat durable et lutte contre l'habitat indigne</b>	<b>2 707 833 €</b>	<b>950 000 €</b>
Démolitions d'immeubles	100 000 €	- €
Travaux pour compte de tiers sur habitat insalubre	950 000 €	950 000 €
Etude gare centrale	49 000 €	- €
Résorption de l'habitat insalubre	1 608 833 €	- €
<b>E- COMMENT FAIRE LA VILLE EQUILIBREE</b>	<b>6 596 000 €</b>	<b>- €</b>
<b>E.1 - Entretien des bâtiments</b>	<b>2 550 000 €</b>	<b>- €</b>
Locaux du centre administratif - Immeuble Saint-Jean	1 250 000 €	- €
Entretien bâtiments autre que Culture, Sports, Groupes scolaires, MPE et bâtiments productifs de revenus	1 300 000 €	- €
<b>E.2 - Mobilier et matériel liés aux équipements</b>	<b>1 318 000 €</b>	<b>- €</b>
Besoins d'investissement en mobiliers et matériels professionnels	1 298 000 €	- €
Archives municipales	20 000 €	- €
<b>E.3 - Informatique et téléphonie</b>	<b>2 528 000 €</b>	<b>- €</b>
Informatique et téléphonie	2 528 000 €	- €
<b>E.4 Autre ressources</b>	<b>200 000 €</b>	<b>- €</b>
Renouvellement du parc de véhicules et du matériel	200 000 €	- €

ADAP	Agenda d'Accessibilité Programmée
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ANRU	Agence nationale pour la Rénovation Urbaine
BP	Budget primitif
CA	Compte Administratif
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CHSD	Centre Hospitalier de Saint-Denis
CIDF	Centre d'Information sur le Droit des Femmes
CLECT	Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
CM	Conseil Municipal
CMS	Centre Municipal de Santé
COJO	Comité d'Organisation des Jeux Olympiques
COVID-19	Corona Virus Disease
CSU	Centre de supervision urbain
CTM	Centre Technique Municipal
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSIM	Direction des Services Informatiques mutualisés
EGALIM	Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous
EPT	Établissement public territorial
FALC	Facile à lire et à comprendre
FCCT	Fonds de Compensation des Charges territoriales
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FPIC	Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes
FPS	Forfait post-stationnement
FSRIF	Fonds de Solidarité des Communes d'Ile-de-France
GS	Groupe Scolaire
JOP	Jeux Olympiques et Paralympiques
JSD	Journal de Saint-Denis
MDPH	Maison départementale des Personnes Handicapées
MGP	Métropole du Grand Paris
MOUS	Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale
MSPP	Maison de Santé Pluri Professionnelle
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
PDA	Plan de déplacement de l'Administration
PEDT	Projet Éducatif Territorial
PLF	Projet Loi de Finances
PLU	Plan Local d'urbanisme
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PMI	Protection Maternel et Infantile
PNRQAD	Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés
PPI	Plan pluriannuel d'investissement
PRÉ	Programme de réussite éducative
PSC	Prévention et Secours Civique
PSO	Prestation de service ordinaire
RAMP	Relais d'assistantes maternelles
RDV	Rendez-Vous
SAAD	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SIPPEREC	Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication
TF	Taxe foncière
TFB	Taxe foncière bâtie
TFNB	Taxe Foncière Non Bâtie
TFPB	Taxe foncière propriétés bâties
TGP	Théâtre Gérard Philipe
TH	Taxe d'habitation
VEFA	Vente en l'État de Futur Achèvement

ZAC                    Zone d'aménagement concerté  
ZFE                    Zone à faible émission

**Les membres de la Commission ont débattu de cette affaire le mercredi 8 décembre 2021.**

**Conclusion des passages en commissions :**  
**Avis favorable de la 5ème Commission. Mme HAYE ne prend pas part au vote.**